

## Les instituteurs de la Manche et leurs associations au début du XXe siècle

Jacques Ozouf

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ozouf Jacques. Les instituteurs de la Manche et leurs associations au début du XXe siècle. In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 13 N°1, Janvier-mars 1966. pp. 95-114;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhmc.1966.2899>

[https://www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1966\\_num\\_13\\_1\\_2899](https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1966_num_13_1_2899)

---

Fichier pdf généré le 19/07/2019

# LES INSTITUTEURS DE LA MANCHE ET LEURS ASSOCIATIONS AU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Étudier les groupements d'instituteurs, c'est chercher à dessiner une exclusion et une association complémentaires ; on doit en effet pouvoir, à travers cette étude, découvrir les raisons pour lesquelles les instituteurs se sentent différents du milieu dans lequel ils vivent, et celles qui les déterminent à s'associer à d'autres instituteurs. Les débats de ces associations, eux aussi, doivent être riches d'enseignements : car ils révèlent à la fois l'image idéale que se font d'eux-mêmes les instituteurs, et leurs préoccupations réelles ; et la marge qui sépare l'une et les autres est elle-même très significative.

Or, aborder l'étude de ces groupements dans la Manche, c'est d'abord céder à une cascade d'associations d'idées, difficile à prévenir. Département de l'Ouest, la pression de l'Église y est forte : on s'attend donc à y trouver un corps enseignant crispé autour de sa défense, vite soudé en tout cas contre un milieu hostile. Or, les instituteurs y sont très lents à s'unir ; quand la France enseignante songe à se syndiquer, eux en sont encore à former des Amicales : encore est-ce avec bien des réticences. La conscience de groupe y est longue à se constituer. Les conflits avec la population sont rares. Les problèmes évoqués dans les assemblées débordent rarement le monde de l'école. On a le sentiment d'enseignants primaires exceptionnellement bien accordés à leur environnement. Rien, ici, qui évoque le Morbihan ou la Vendée, ni même la Mayenne ou l'Ille-et-Vilaine, pourtant limitrophes. Il faut savoir pourquoi.

\* \* \*

La physionomie du département peut fournir un premier ordre de réponses. Il s'agit d'un département agricole, mais qui, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, se transforme. D'une économie presque fermée, la Manche est passée à une économie de plus en plus spécialisée dans l'élevage : c'est en 1904, pour l'ensemble du département, que la surface en herbe dépasse les labours (1). La Manche devient donc un pays d'élevage, mais la spécialisation est plus accentuée au nord et au centre, car les labours, au sud, restent très importants. Quant à la bande côtière, avec sa population de marins, de pêcheurs, de maraîchers, de douaniers, ses activités originales la distinguent de l'intérieur, du « terrain ».

(1) Cf. Ch. VEZIN, *L'évolution de l'économie rurale de la Manche, 1830-1930*, Saint-Lô, s.d. L'évolution vers l'herbage a commencé aux environs de 1860, autour de Carentan.

C'est donc une population rurale par sa résidence (76,3 % en 1901 ; France 59 %) et par son activité : le secteur primaire, en 1901, occupe 74 % de la population active, pour 52 % dans l'ensemble de la France. Il n'y a aucune grande ville en dehors de Cherbourg, qui, par le nombre de ses habitants (60 000 dans l'agglomération), ses activités (le port de guerre exige un arsenal de plus de 3 000 ouvriers), et sa situation géographique excentrique, fait figure d'étrangère au département. Beaucoup mieux accordées à leur environnement sont ces petites villes modestes, que font vivre soit quelques industries (Villedieu, Sourdeval), soit les activités liées à leur port (Granville), soit leur rôle administratif (Saint-Lô).

Ce pays rural, où la prédominance de l'agriculture dissémine la richesse entre un grand nombre de participants, est un pays conservateur. Quelques cantons seulement y élisent fidèlement — depuis 1876 — une majorité de gauche : Cherbourg et Octeville, et, sur la côte ouest, autour de Granville (1), les cantons des Terre-Neuvas, qui fournissent les marins à la grande pêche. A Cherbourg, la concentration humaine est assez importante pour donner naissance à une force républicaine avancée : en 1903, un radical socialisant, Mahieu, y est élu maire. Député à partir de 1906, il est l'unique représentant de la Manche à évoquer dans ses professions de foi la défense laïque, à réclamer, avec modération du reste, le monopole de l'enseignement et la liberté syndicale pour les fonctionnaires (2). A l'intérieur du département, en revanche, on trouve, proches de celles du Calvados et de l'Orne, deux forteresses solides du bonapartisme : l'arrondissement de Saint-Lô, avec les Rauline (le père, puis le fils), élus sans interruption à partir de 1876 ; l'arrondissement de Mortain avec Arthur Legrand (3). Leurs professions de foi mettent l'accent sur la défense de la religion et la liberté d'enseignement. Les trois autres arrondissements sont beaucoup plus flous : ils élisent des républicains modérés (4), souvent très modérés, ceux-là même que Siegfried appelait les républicains de circonstance. Ils se disent parfois partisans de l'enseignement public, mais défendent, avec leurs collègues conservateurs, la liberté de l'enseignement. Tout, dans ce tableau, révèle la tradition conservatrice : l'attachement aux

(1) Au sud de Granville, le canton de Sartilly ; au nord, ceux de Bréhal, Montmartin-sur-mer, Saint-Malo-de-la-Islande.

(2) Dans sa profession de foi de 1910, Mahieu, candidat de « concentration républicaine, radicale et socialiste », se déclare prêt à : « Assurer la liberté syndicale des fonctionnaires ; mettre l'école laïque, par le monopole de l'enseignement, prélude de l'enseignement intégral, à l'abri des tentatives de ses adversaires. » De même en 1914 : « Compléter l'œuvre de défense laïque, en mettant une fois pour toutes — et par le monopole de l'enseignement si besoin est — l'école à l'abri des influences, des menées et des attaques de la réaction cléricale. »

(3) Son père, directeur des Ponts et Chaussées, a été longtemps député de la Manche sous Louis-Philippe, et sous-secrétaire d'État du ministère des Travaux publics. Haut fonctionnaire durant le Second Empire — il est maître des requêtes en 1866 —, A. Legrand est élu député de la Manche en 1871 et compte parmi les fondateurs de *L'Appel au Peuple*.

(4) Ou « républicains de gouvernement », comme ils se nomment parfois eux-mêmes. A Avranches, c'est Riotteau — armateur — un des 363 ; devenu sénateur en 1906, il est remplacé par Dior, industriel granvillais qui, en 1914, déplore « les errements du combisme ». Dans l'arrondissement de Coutances, le député le plus avancé est Boissel-Dombrevil, élu en 1910 et 1914 ; magistrat, maire de la ville, il se réclame de l'Alliance Républicaine Démocratique, et s'inscrit au groupe de la Gauche Démocratique, tout comme son collègue de Valognes, Villault-Duchesnois, élu à partir de 1901 dans un arrondissement demeuré longtemps bonapartiste.

familles politiques (Arthur Legrand, les Rauline, n'ont bien souvent aucun concurrent lors des élections), le respect de l'ordre et de l'autorité (1). Mais le boulangisme n'y rencontre aucun succès, pas plus que le nationalisme. Catholique certes, mais non clérical (seuls font exception les cantons du sud, qui touchent à l'ouest intérieur), ce département est conservateur, mais non réactionnaire.

Or, le goût pour l'instruction est lui-même, dans ce département de traditions, une tradition, qu'accréditent divers témoignages. Dans la France instruite que dessinent, au nord d'une ligne qui joindrait la baie du Mont-Saint-Michel au lac de Genève, les tableaux statistiques de Maggiolo (2), la Manche (avec parfois le Calvados) constitue un îlot particulièrement instruit, comparable aux départements de l'Est : en 1871-75, alors que, pour la France instruite, 70 % des conjoints savent écrire leur nom, pour la Manche, il y en a plus de 90 %. En 1897, la Manche figure dans les dix premiers départements français pour le nombre des conférences populaires (3). En 1905, elle vient au 5<sup>e</sup> rang des départements pour le nombre des femmes capables de signer leur acte de mariage (4). Cet intérêt pour l'instruction ne se sépare pas de l'attachement à l'enseignement public : l'école privée — si on excepte les cantons du sud-est du département — a peu de rayonnement. Même le temps des laïcisations ne fait pas exception. De 1879 à 1888, on laïcise 67 écoles : elles ne se voient désertées que par un très petit nombre d'élèves (4 %). Et certaines des rares (22) écoles privées créées sont, dès la fin de la période, moribondes (5). En 1906, en dépit de la nouvelle crise religieuse, 10,5 % seulement des élèves du département fréquentent l'école privée : il s'agit souvent d'enfants des familles les plus pauvres et les plus dépendantes (6). La prédominance de l'enseignement public est donc éclatante : elle explique l'ampleur que

(1) Cette tradition d'ordre reste vive aujourd'hui. Lors de tous les référendums, depuis 1958, la Manche a été parmi les tout premiers départements pour le « oui » — avec la Moselle et le Bas-Rhin. Aux élections législatives de 1962, elle a écarté les quatre députés sortants (sur cinq) qui avaient fait campagne pour le « non » au référendum précédent. Le 19 décembre 1965, elle a été le troisième département pour le pourcentage de voix accordé au général de Gaulle.

(2) Recteur honoraire de Nancy, L. Maggiolo entreprit, en 1877-1879, de faire relever par les instituteurs de France, sur les registres de leurs communes, le nombre des mariages et le nombre des signatures d'époux et d'épouses ; cela à différentes époques depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Publiés en 1880 dans le tome II de la *Statistique de l'Enseignement primaire* (Paris, Imprimerie Nationale, 1880), les tableaux statistiques de Maggiolo bénéficièrent d'un tirage à part, revu et augmenté (Ministère de l'Instruction publique, Statistique rétrospective. État récapitulatif et comparatif indiquant, par département, le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage aux XVII-XIX<sup>e</sup> siècles. Documents fournis par 15 928 instituteurs). Cf. M. FLEURY et P. VALMARY, Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879), in *Population* (1957, n<sup>o</sup> 1, p. 72).

(3) E. GOBLOT, *Rapport sur les progrès de l'instruction en Normandie*. Assises scientifiques, littéraires et artistiques, fondées par Arcisse de Caumont (3<sup>e</sup> session, Caen, 4-6 juin 1903), Caen, Imp. Ch. Valin, 1903.

(4) *Statistique de l'Enseignement primaire*, t. VIII, 1906-1907. Instruction des conjoints.

(5) Archives Nationales, F<sup>17</sup> 9181. Statistique des laïcisations, 1879-1888.

(6) En témoigne ce rapport d'un inspecteur primaire sur la laïcisation, en 1884, de l'école de filles de La Chaise-Beaudouin (canton de Brécy, arrondissement d'Avranches) : « L'institutrice laïque réunit la moitié, au moins, des enfants de la commune, et surtout les enfants des familles qu'une certaine aisance rend indépendantes. » L'école privée congréganiste est « une école gratuite dans laquelle les élèves pauvres sont largement secourus » (A.N., F<sup>17</sup> 9181).

prend, dans le département, la question des manuels utilisés à l'école laïque — une école qui touche, ici, la masse des enfants (1).

Tel est ce département où l'on aime, d'un même mouvement, l'autorité et l'instruction : le respect du prêtre participe de ces deux traditions ; mais, aussi, celui de l'instituteur. Car l'instituteur peut, ici, revendiquer un double prestige : c'est l'instituteur *public* — une figure officielle de l'État —, et c'est l'homme qui détient et dispense le savoir. Là réside sans doute une explication à l'accord du personnage et de son milieu.

\* \* \*

Qui sont ces instituteurs ? Le corps enseignant de la Manche varie peu en nombre à cette époque — 1481 en 1897, 1599 en 1922 —, mais se transforme beaucoup (2). De 1897 à 1910, les deux vagues de laïcisation font disparaître les congréganistes (3). Néanmoins, le personnel féminin demeure nettement majoritaire : en 1897, on compte, pour 624 instituteurs, 857 institutrices (dont 281 congréganistes) ; et la proportion reste à peu près stable jusqu'en 1914, malgré la disparition des institutrices congréganistes (4).

On trouve peu de femmes mariées parmi ces institutrices : 107 en 1897, sur 576 institutrices laïques. C'est qu'au début de la III<sup>e</sup> République le mariage d'une institutrice passe encore, et particulièrement dans la Manche, pour scandaleux, même si elle épouse un de ses collègues : on lui interdit désormais d'exercer. Voici, sur ce point, le témoignage d'un ancien normalien (5) :

En 1870, je commis un gros péché, en épousant l'institutrice de ma commune. A cette époque, une institutrice qui se mariait, c'était un scandale, et elle n'avait plus le droit d'exercer.

Quelques jours avant mon mariage, qui eût lieu le 15 septembre, je fus en informer M. l'Inspecteur primaire de Cherbourg et lui dire que ma future allait lui adresser sa démission.

Plus prévoyant que moi (la République venait d'être déclarée), il me dit : « Non,

(1) Actuellement encore, la Manche est, parmi les départements de l'Ouest, un de ceux où le pourcentage d'écoliers dans l'enseignement primaire privé est le plus faible : 13,8 % (alors que la moyenne nationale est d'environ 13,4 %). Seul, dans la région, le Calvados a un pourcentage plus faible (10,4 %). Mais on atteint 15,6 % dans l'Orne, 34,8 % dans les Côtes-du-Nord, 53 % dans l'Ille-et-Vilaine, etc. (cf. *Informations statistiques* du Ministère de l'Éducation nationale, Publication de l'Institut pédagogique national, octobre 1963, n° 52 : Statistiques de l'enseignement élémentaire public 1961-62 ; et janvier 1964, n° 55 : Statistiques de l'enseignement privé 1961-62).

(2) *Annuaire de l'Enseignement primaire de la Manche*, publié sous la direction de M. L. DERIBS, inspecteur d'Académie de la Manche, 1<sup>re</sup> année, 1897. Saint-Lô, 1897 (et années suivantes).

(3) Ici, encore, se confirme l'importance attachée dans la Manche à l'instruction : une revue pédagogique, le *Manuel général de l'Instruction primaire* (1872, partie générale, p. 114), note la proportion très élevée, dans le département, des institutrices congréganistes qui ont passé le brevet, c'est-à-dire qui ne se sont pas contentées de la lettre d'obédience.

(4) En 1906-1907 (*Statistique de l'Enseignement primaire*, t. VIII), le corps enseignant primaire de la Manche est composé pour 57,1 % de femmes (58,7 % si on tient compte des institutrices d'école maternelle). A la même date, pour l'ensemble de la France, le pourcentage est de 48,8 % (52,4 % avec les maternelles) ; mais la situation est très variable selon les départements. Dans la région même, les femmes l'emportent aussi dans les Côtes-du-Nord ; en Ille-et-Vilaine, ce sont les hommes.

(5) *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Normale de Saint-Lô*, 1932. Témoignage d'un normalien de la promotion 1862-1865.

vous voyez le changement de gouvernement, on ne sait ce qui arrivera, qu'elle me demande un congé. »

Mais, comme l'évêque faisait partie du Conseil départemental, je fus dénoncé, et, pour punition, on m'envoya dans le plus sale trou de la Manche, à Sortosville-en-Beaumont, où nous n'avions, pour tout logement, qu'une cuisine et un cabinet, avec une étable pour école.

Après deux ans et demi de séjour, une partie de l'édifice s'écroula, il nous fallut déménager.

On m'envoya alors au Homet d'Arthenay, dans un logement confortable. Rapproché de Saint-Lô, je fus voir M. l'Inspecteur d'Académie. Je lui fis part de ma situation et du désir qu'avait ma femme de reprendre ses fonctions. Regrettant de ne pouvoir nous donner satisfaction, il me proposa de nous faire passer dans le Calvados où les ménages exerçaient sans entraves, alors qu'un prêtre, M. l'abbé Duperron, était inspecteur d'Académie...

A la fin du siècle, cette situation se transforme, mais lentement. Après 1900, les mariages entre instituteurs et institutrices deviennent fréquents. L'administration les encourage : ne font-ils pas taire les revendications de traitements ? Un instituteur (1) y ajoute d'autres motivations :

J'ai épousé en 1905 une institutrice qui, comme moi, n'avait que son traitement pour ressource. En 1895, ce genre de mariage était encore très rare, il devint fréquent à partir de 1900 en raison des nécessités de l'existence, de l'exemple, et du fait qu'en raison des lois de l'hérédité, en épousant une femme intelligente, on aurait les plus grandes chances d'avoir des enfants intelligents.

En 1897, le préfet de la Manche, venu visiter l'École Normale, nous fit une petite allocution au cours de laquelle il nous dit : « Je sais que vos traitements sont anormalement bas ; pour le moment, le gouvernement ne peut pas faire mieux, mais épousez des institutrices, votre situation sera améliorée, et je vous placerais ensemble dans les communes. » Le conseil n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd, car nous étions 16 quand ma promotion est sortie en 1897, et 10 ont épousé des institutrices.

Ainsi encouragé, le mouvement matrimonial s'accroît rapidement : les institutrices mariées sont 18,5 % en 1897, 27,3 % dès 1903 ; elles seront 56 % en 1922.

Instituteurs et institutrices ne sortent qu'en partie des Écoles Normales de la Manche. Les instituteurs normaliens sont très nombreux : l'École Normale d'Instituteurs de Saint-Lô a été créée dès 1833 (2). En revanche, la création de l'École Normale d'Institutrices de Coutances est très récente : 1886 (3). Jusqu'à sa fondation, beaucoup d'institutrices sortaient de deux cours normaux congréganistes : le Sacré-Cœur de Coutances et le Carmel d'Avranches (4). De cette formation, elles gardent encore, à la fin

(1) Entré à l'École Normale de Saint-Lô en 1897.

(2) Sa création a été envisagée par le Conseil général dès 1831-1832, avant même la loi Guizot (cf. L'HOMMÉDÉ, *Un département français sous la Monarchie de Juillet*, Paris, 1932). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le recrutement devient plus difficile : en 1907, 43 candidats seulement, et 16 reçus.

(3) Au début du siècle, le recrutement des normaliennes est plus aisé que celui des normaliens. En 1907, par exemple, on compte, pour 27 places, 106 candidates inscrites au concours d'entrée à l'École Normale d'Institutrices.

(4) Le Carmel d'Avranches, créé en 1842, et le Sacré-Cœur de Coutances, créé en 1844, disparaissent tous les deux en 1886. En 1908 réapparaît un « Cours Normal de Jeunes Filles », annexé au pensionnat de l'abbaye de Montebourg ; œuvre de l'Association Départementale de l'Enseignement Libre de la Manche, il est « destiné aux jeunes filles qui aspirent à l'honneur de se dévouer à l'enseignement chrétien », et il comprend trois années d'études, « comme les Écoles Normales Publiques », note *L'Almanach de l'Avranchin* (année 1908).

du XIX<sup>e</sup> siècle, le célibat, le costume — semi-laïque, semi-congréganiste — et, aux dires de leurs collègues, la docilité.

D'où viennent ces instituteurs ? Des deux documents qui permettent de répondre à cette question, le premier n'a que valeur d'indication. Les maîtres qui ont répondu à l'enquête entreprise (1) sont, pour la plupart, issus des cantons maritimes du département : 44 sur 78 (soit 56,5 %), alors que 19 cantons seulement — sur 48 — sont côtiers. Les réponses renseignent d'autre part sur l'origine sociale. Un premier groupe l'emporte nettement : celui des enfants de cultivateurs qui sont 37 % du total (les réponses précisent souvent l'étendue de l'exploitation familiale, ferme ou propriété ; sauf de très rares exceptions, ces domaines sont très restreints, même pour le département : de 3 à 10 ha pour la plupart, alors que la moyenne départementale est de 10 à 20 ha) et des enfants de commerçants et d'artisans (17,2 %, tous ruraux). Les enfants de fonctionnaires subalternes forment un second groupe important : 13,5 % d'enfants d'instituteurs ; 13,5 % d'enfants de gendarmes, douaniers, marins de l'État. Enfin, les parents ouvriers ou petits salariés — ouvriers de l'Arsenal, cantonniers, ouvriers charpentiers... — comptent pour 11 %. C'est donc un recrutement essentiellement rural, confirmé encore par cette circonstance : 14 réponses seulement émanent d'instituteurs nés dans des communes de plus de 2 000 habitants.

Cette perspective d'ensemble recouvre toutefois des nuances : le recrutement social des institutrices est sensiblement moins populaire que celui des instituteurs. Certes, les institutrices se recrutent dans toutes les catégories susdites ; mais les pourcentages sont nettement plus faibles pour les femmes, ce qui laisse place à des cadres moyens et supérieurs (catégories inexistantes pour les hommes). Sur nos 33 institutrices, 6 sont filles de « bourgeois » : 1 officier de gendarmerie, 2 capitaines au long cours, 1 médecin militaire, 1 conducteur de travaux, 1 cadre des Ponts et Chaussées. Les raisons du choix professionnel, différentes chez les instituteurs et les institutrices, portent la marque de ces disparités.

Un second document (2) montre, dans le recrutement des instituteurs passés par l'École Normale de Saint-Lô, une rupture très nette, qui se situe entre 1904 et 1910. Jusqu'en 1904, c'est le secteur rural qui l'emporte de loin, malgré quelques variations : en 1882-84, 53 % de parents paysans (et 28,2 % de commerçants-artisans) ; en 1890-94, 37,5 % de parents paysans (et 18,7 % de commerçants-artisans) ; en 1900-04, 38,8 % de parents paysans (et 25,5 % de commerçants-artisans).

Puis, c'est une chute brusque de ce secteur : en 1910-14, 26,1 % de parents paysans (et 10,2 % de commerçants-artisans) ; en 1920-24, 9 % de parents paysans (et 12,5 % de commerçants-artisans).

Cette contraction du secteur rural — surtout agricole — est à mettre en relation avec l'enrichissement des campagnes de la Manche au début

(1) Enquête par questionnaire, intéressant la France entière, auprès des instituteurs et institutrices retraités, actuellement vivants, qui ont enseigné en 1914. Les 48 instituteurs et les 33 institutrices qui ont, pour le département de la Manche, répondu à cette enquête, ne constituent pas un échantillon statistiquement valable, mais leurs réponses ont cependant valeur d'indication.

(2) Il s'agit d'un tableau de l'origine familiale des élèves-maîtres entrés à l'École Normale de Saint-Lô entre 1882 et 1924, établi à la fin de cette période par le directeur de l'École Normale qui, aujourd'hui en retraite, a bien voulu nous communiquer ce travail.

du siècle, dû à la spécialisation agricole. Pour remplacer ces campagnards, une catégorie de parents d'instituteurs se développe : les ouvriers et employés salariés. L'évolution de ce groupe marque, lui aussi, le remaniement qui s'opère entre 1904 et 1910 :

1882-84 .....	3,4 %
1890-94 .....	12,4 -
1900-04 .....	13,2 -
1910-14 .....	34,3 -
1920-24 .....	49,5 -

Entre ces deux groupes d'évolution contraire, une catégorie reste à peu près stable : celle des parents eux-mêmes instituteurs : elle passe seulement — et peu à peu — de 7 à 14,7 %.

Ainsi, le recrutement devient de moins en moins rural ; de ce fait même, Cherbourg et son agglomération jouent un rôle croissant, et l'administration déplore fréquemment l'état d'esprit que les « Cherbourgeois » introduisent dans le corps enseignant du département.

Pourquoi enfin ces jeunes gens et jeunes filles, issus en majeure partie de la campagne à l'époque qui nous occupe, ont-ils songé à devenir instituteurs ? Mon enquête — seul document dont je dispose pour tenter de le savoir — comportait cette question : « Pourquoi êtes-vous devenu instituteur (vocation pédagogique ; influence de votre famille ou de votre entourage ; nécessité matérielle ; autres causes) ? » Or les réponses sont très différentes selon qu'elles émanent des hommes ou des femmes :

	H	F
	-	-
Vocation pédagogique .....	20,5 %	54,5 %
Influence de la famille .....	37,5 -	27 -
Influence de l'instituteur ou de l'institutrice.....	30 -	12 -
Nécessité matérielle uniquement .....	12 -	6 -

Ces chiffres appellent plusieurs remarques : tout d'abord, la vocation pédagogique est bien rare chez les hommes, qui, d'autre part, ne l'évoquent guère seule, mais déclarent que l'exemple du maître, ou, encore, pour les enfants d'instituteurs, l'exemple de la famille l'a fortifiée (1). Chez les femmes, en revanche, la vocation est très fréquemment donnée comme motivation unique (2), tandis que disparaît — ou presque — l'invocation de la nécessité matérielle. Les raisons données par les femmes au choix du métier semblent donc plus autonomes que celles des hommes (le caractère moins populaire de leur origine sociale y contribue sans doute). D'autre part, si la nécessité matérielle est rarement donnée comme raison unique, les hommes l'avancent souvent comme deuxième raison : les études sont

(1) Ainsi un fils d'instituteur, entré lui-même dans l'enseignement en 1903 : « Parce que j'ai toujours été près de l'école et que j'ai eu l'ardent désir d'imiter mon père. »

(2) Il est vrai que cette primauté de la vocation est officiellement célébrée. Témoin ce sujet de composition française donné au concours d'entrée à l'École Normale d'Institutrices de Coutances en 1903 : « Une de vos compagnes qui se présente avec vous à l'examen d'entrée à l'École Normale vous disait encore hier : « Je n'ai pas de vocation pour l'enseignement... mais il faut gagner sa vie. » Quelles réflexions ces paroles vous ont-elles suggérées ? » (*Annuaire de l'Enseignement primaire de la Manche*, 8<sup>e</sup> année, 1904).



payées à l'École Normale, alors que, dans les autres carrières de promotion sociale — pour les ingénieurs, par exemple —, la rémunération vient trop tard. Enfin, dans ce choix, jouent deux influences très lourdes : celle des instituteurs qui orientent souvent vers leur propre métier les enfants assez doués (1) ; celle des parents, que séduit la « considération » qui entoure le maître d'école et rejaillit sur sa famille (2). Souvent, du reste, il y a déjà un oncle, un cousin, un frère ou une sœur instituteurs. Souvent, aussi, la famille offre le choix : instituteur ou curé ?

A la mort de mon père (3) — écrit un instituteur du canton de Ducey, dont le père était boucher — j'étais trop jeune pour continuer son affaire ; je fus placé devant le dilemme : être curé ou maître d'école. A cette époque, en Basse Normandie, peu de situations s'offraient aux jeunes qui avaient été de bons élèves. On formait des prêtres surtout ; le curé du village exerçait une forte pression, dans ce sens, sur les familles peu instruites. La sœur de mon père, institutrice, qui s'occupa de mon adolescence, me plaça devant l'alternative. Fils de libre penseur, j'optais pour maître d'école... (4).

Pépinière de prêtres, les campagnes de la Manche sont aussi une pépinière d'instituteurs. Et le recrutement des Écoles Normales recoupe souvent celui des séminaires.

\* \* \*

Issus de ce milieu rural, respectueux de l'autorité, attachés à la propriété foncière aussi, les instituteurs de la Manche imaginent mal, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'ils puissent revendiquer publiquement une amélioration de leur situation, ou participer à une transformation de la société. Tel celui — que me décrit son fils — qui, en 1881, devient instituteur parce que sa mère ne voulait pas qu'il fût soldat :

En matière politique et philosophique, mon père était un homme timoré, que toute idée de changement dans l'ordre social établi effrayait... C'est que mon père craignait toutes les autorités constituées : maire, conseiller général, député, sénateur, curé même, et ne voulait mécontenter personne ; il n'aurait plus dormi, s'il avait su que quelqu'un de ces gens-là le surveillait sans bienveillance en raison d'opinions politiques ou philosophiques rendues publiques. [...] Il avait la mentalité des instituteurs ruraux de son temps, presque tous craintifs devant les puissants du moment... Il était resté attaché aux idées reçues de sa famille (5), de son milieu : admiration de la fortune foncière, respect absolu de l'Église et des prêtres, culte du drapeau et de l'armée, gloire de la France...

Même chez les instituteurs plus jeunes, cette mentalité est longue à s'effacer : c'est que l'optimisme laïque ne contribue guère à la bousculer.

(1) Cette influence est parfois immédiate : « Présence au chef-lieu de canton d'un instituteur actif et dévoué qui recherchait des succès pour son école », telle est la raison que donne un instituteur entré à l'École Normale en 1895 (ses parents étaient cultivateurs). Elle peut être aussi indirecte : « Je suis entré dans l'enseignement par estime pour mon maître », écrit un autre maître, admis à l'É.N. en 1891 (ses parents étaient commerçants).

(2) « Mes parents voulaient faire de moi un instituteur, estimant la considération de la fonction » (réponse d'un instituteur, admis à l'É.N. en 1888, dont les parents étaient commerçants).

(3) En 1891.

(4) Pour un autre maître (entré à l'É.N. en 1901), c'est le fait qu'il ne concevait pas « d'avenir sans enfants » qui lui a fait préférer l'École Normale au Séminaire.

(5) Cultivateurs au Plessis, canton de Périers, arrondissement de Coutances.

« Certes, tout n'est pas parfait, dit l'un d'eux ; néanmoins, je pense qu'aujourd'hui vaut mieux qu'hier » (1). Sous des formes variées et souvent moins nettes, cet aphorisme fait l'unité de nos réponses.

On saisit donc les raisons pour lesquelles le mouvement corporatif est, ici, si tardif : l'Amicale Laïque est fondée seulement en 1903. A cette date, les Amicales créées dans les autres départements, organes de défense professionnelle et corporative, ont déjà tenu quatre Congrès nationaux. Il existait pourtant dans la Manche, depuis 1866, une Société de Secours Mutuels d'Instituteurs et d'Institutrices. Née tardivement, elle aussi (2), elle s'est lentement développée : la moitié du personnel y adhère, vers 1887. Cependant sont apparus, dans de nombreux départements, entre 1880 et 1890 (3), de nouveaux groupements, et, tout d'abord, les associations d'anciens et anciennes élèves des Écoles Normales. La Manche est, là encore, longue à les constituer. Il faut attendre 1896, et, fait exceptionnel, l'initiative vient de l'École Normale d'Institutrices. La directrice, qui en est l'initiatrice et en devient la présidente — trait caractéristique —, donne d'abord à l'Association un but éducatif : elle doit aider les jeunes institutrices issues de l'École Normale et plongées dans un milieu rural à « se maintenir à un certain niveau intellectuel et à se défendre de la routine ». L'Association crée donc une bibliothèque circulante, organise des conférences trimestrielles (4). En outre, elle doit permettre de ramener le personnel de l'École Normale à une pédagogie plus réaliste :

Nous ne devons pas oublier notre rôle : nous devons nous rappeler que nous avons à former les institutrices pour les enfants du peuple, pour la classe pauvre. [...] Il est bon, par conséquent, que le personnel de l'École Normale reste en contact direct et fréquent avec les institutrices du département. A causer avec elles de leur classe rurale, de la peine qu'elles ont à faire comprendre à leurs élèves les éléments du français, de l'arithmétique, etc., les professeurs se rendent mieux compte des nécessités de leur propre enseignement, et qu'il faut à l'École Normale rester pratique, c'est-à-dire simplifier les cours en les rendant plus vivants, plus concrets, plus familiers (5).

(1) Archives départementales du Calvados ; série F, Académie de Caen. État moral des populations de Normandie : enquête de A. Douarthe, premier président de la Cour d'Appel de Caen (1902). Conclusion de la réponse adressée par l'instituteur de Saint-Jean-des-Champs (canton de La Haye-Pesnel, arrondissement d'Avranches).

(2) Le mouvement mutualiste apparaît, parmi les instituteurs, entre 1840 et 1850 : venu de l'Yonne, il s'étend d'abord lentement, puis s'accélère sous l'impulsion de V. Duruy. La Société de la Manche est approuvée le 5 juillet 1866 : à cette date, il en existait déjà environ 45 dans l'ensemble de la France (cf. W. MARIE-CARDINE, *Les Sociétés de Secours Mutuels entre les Instituteurs et les Institutrices*, Mémoires et documents scolaires, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 42, Paris, 1889).

(3) L'« Association des Anciens Élèves de l'École Normale de la Seine » a fait ses premiers pas en 1878 ; ses statuts ont été autorisés officiellement en 1882. L'existence d'une « Société des Anciens Élèves de l'École Normale de Versailles » est mentionnée pour 1860 (*Manuel général*, 14 décembre 1872, partie générale, p. 585).

(4) Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, personnalité très en vue de l'enseignement primaire, vient donner deux conférences.

(5) Opinion confirmée par l'inspecteur d'Académie de la Manche qui, quelques années plus tard, écrit : « Sans doute, instituteurs et institutrices n'ont rien à apprendre eux-mêmes à fond, puisqu'ils n'ont rien à enseigner à fond. La science qu'ils reçoivent est de même nature que la science qu'ils communiquent. Ce n'est point une science complète, c'est seulement une science abrégée, réduite, une science élémentaire, composée, pour l'élève comme pour le maître, d'une somme de connaissances ramenées à leur plus simple expression » (L. DERIES, *Comment élever nos éducateurs ?* Saint-Lô, Imp. Barbaroux, 1909, p. 12).

Nulle allusion, dans cette déclaration d'intentions, à la défense professionnelle, ou à l'action corporative. Mais ces problèmes sont toutefois évoqués par le biais de la laïcité :

Nous avons encore le souci de rappeler aux institutrices qu'elles sont laïques et qu'elles doivent s'en faire gloire. Il semble parfois qu'on ose à peine, timidement, se dire laïque. Pourtant, qui dit esprit laïque ne dit-il pas esprit de tolérance, large, libéral, et esprit rationnel ? [...] Nous n'oublions pas non plus que l'esprit laïque est le fondement des institutions démocratiques, que nous devons garder avec un soin jaloux. Il ne s'agit donc pas de s'endormir dans la douce quiétude de la classe préparée et faite ; il faut donner aux jeunes âmes la morale qui les fera vivre et qui fera vivre notre société laïque ; et, pour pouvoir la donner, il faut d'abord la trouver chacune pour nous-même... (1).

Unique rappel d'un monde extérieur à l'école ; mais fait avec une grande netteté d'accent. Rien de tel dans les buts de l'Association jumelle, celle des anciens élèves de l'École Normale d'Instituteurs, qui se crée deux mois après celle des institutrices (2). Fort tardive donc, et les normaliens eux-mêmes le reconnaissent avec quelque gêne :

Nous manquons, il faut bien l'avouer, un peu d'initiative ; nous avons besoin d'être stimulés... (3).

La nouvelle association, plus encore que son aînée, se préoccupe de ne pas déborder le domaine de la camaraderie : « Point de discours pédagogiques, point de conférences ; tout à la camaraderie, aux effusions de l'amitié ! ». Ces consignes — que dispense le premier *Bulletin* — ne sont pas trahies : l'aide aux sociétaires en difficulté, les prix aux élèves-maîtres méritants, le banquet annuel — auquel sont conviés, outre le directeur, les inspecteurs primaires et d'Académie, souvent même le préfet —, telles sont les activités majeures de l'Association. Les discours ne font aucune allusion aux questions corporatives, à la laïcité. Ce silence n'est brisé qu'une fois, par les événements d'Auteuil, qui inspirent aux convives du banquet de l'Association une adresse au président Loubet, prié d'agréer l'expression d'une « patriotique indignation » (4).

Si timorés soient-ils, les normaliens de Saint-Lô vont bon gré mal gré se trouver entraînés dans le mouvement amicaliste, alors en plein essor dans toute la France : en 1899, ils se font représenter à l'inauguration du monument aux trois instituteurs de l'Aisne fusillés comme francs-tireurs en 1870, et à la réunion préparatoire (5) qui, à cette occasion, met sur pied un Congrès des Associations Amicales pour 1900. Mais cette adhésion ne témoigne guère d'une ouverture : au même moment, ils s'opposent — à une grande majorité — à transformer l'association pour qu'elle puisse

(1) Citations extraites d'un article de M. Crouzel, directrice de l'École Normale, sur la fondation de l'« Association Amicale des Anciennes Élèves de l'École Normale d'Institutrices de Coutances » (*Annuaire de l'Enseignement primaire de la Manche*, 1<sup>re</sup> année, 1897, *op. cit.*, p. 131).

(2) La première Assemblée générale se réunit le 23 juillet 1896 et, là aussi, le président de l'Amicale est le directeur de l'École Normale.

(3) C'est ce que constate, à la 1<sup>re</sup> Assemblée générale, un instituteur de Granville, délégué de l'arrondissement d'Avranches (*Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Normale d'Instituteurs de Saint-Lô*, 1896, n° 1, p. 23).

(4) *Bulletin de l'Association Amicale...*, 1899, p. 29.

(5) A Laon, le 20 août 1899.

accueillir les instituteurs du département qui ne sont pas anciens élèves de l'École Normale. Les motifs donnés à cette exclusion sont pleins d'intérêt, de même que le vocabulaire, tout imprégné de religiosité : le *Bulletin* de 1899 affirme que la proposition a été écartée

non pour maintenir un fossé entre des hommes que doivent unir, au contraire, des liens d'une parfaite confraternité et d'une étroite solidarité, mais pour maintenir à l'Association Amicale son caractère *familial*. L'École Normale est une *maison-mère* ; ses fils ne sont point blâmables s'ils se montrent jaloux d'une parenté née et fortifiée dans cette maison, où ils ont passé trois des belles années de leur première jeunesse...

Cette clôture de l'Association des Normaliens va entraîner la constitution, au-dehors d'elle, d'une véritable Amicale, l'Amicale Laïque des Institutrices et Instituteurs Publics de la Manche. Dès sa naissance, le 15 octobre 1903, elle manifeste un caractère nettement plus engagé que les groupements qui l'ont précédée ; son premier acte est d'adresser à M. Combes, président du Conseil, un télégramme de félicitations « pour son attitude énergique et son dévouement à la cause de l'éducation laïque » (1), et ses statuts marquent l'intention de ne négliger aucun des problèmes de l'éducation laïque (2). L'Amicale porte la marque de sa date de naissance : c'est la politique de défense républicaine et laïque, le Bloc, le combisme.

Qui donc, parmi les instituteurs de la Manche, a pu prendre l'initiative d'un groupement qui déborde le cadre assoupi du département ? Les documents rendent malaisée une réponse péremptoire. Toutefois, deux groupes distincts jouent un rôle important : un groupe de jeunes instituteurs de Cherbourg et de sa région (3), c'est-à-dire de l'unique centre républicain du département, pourvu depuis 1903 d'une municipalité radicale bon teint ; et un groupe d'instituteurs républicains de la région de Mortain, fief bonapartiste, où la concurrence est au contraire très âpre. Un professeur du collège de Mortain y a fondé un « Cercle Universitaire Républicain » (4),

(1) *Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque des Institutrices et Instituteurs Publics de la Manche*, 1<sup>re</sup> année, n° 1, octobre 1903.

(2) L'article 2 des statuts énumère les buts de l'Amicale :

« 1<sup>o</sup> De resserrer les liens de confraternité et de solidarité entre les instituteurs et institutrices publics de la Manche ;

« 2<sup>o</sup> De travailler à la défense des intérêts professionnels et matériels de ses membres ;

« 3<sup>o</sup> D'étudier les questions se rattachant à l'enseignement primaire ;

« 4<sup>o</sup> De participer aux travaux des Congrès d'Instituteurs et des réunions organisées en faveur de l'Instruction populaire ; la Société sera affiliée à la *Fédération des Amicales de France* ;

« 5<sup>o</sup> De s'intéresser moralement, et pécuniairement si possible, au sort des veuves et orphelins des instituteurs, des orphelins des institutrices. »

(3) Parmi eux, un jeune instituteur de Cherbourg, Magnin, élu secrétaire de l'Amicale, et qui, quelques mois auparavant, avait été élu au Conseil départemental sur un programme laïque déclaré.

(4) Ce Cercle devait grouper tous les enseignants de l'arrondissement ; en fait, son fondateur fut le seul adhérent du secondaire. Au moment où l'Amicale était créée, le C.U.R. de Mortain soutenait, dans la presse locale, la candidature au Conseil départemental d'une institutrice rurale du Mortainais, Mlle Le Baron, qui se présentait avec un programme très complet de revendications corporatives et laïques. « La candidate est une laïque ferme et énergique », déclare l'appel du C.U.R., publié le 18 octobre 1903 par *Le Progrès* (organe du Parti Républicain Démocratique de l'arrondissement de Coutances), qui célèbre ainsi l'élection : « C'est la victoire pour la cause laïque » (25 octobre 1903). Mlle Le Baron figure parmi les promoteurs de l'Amicale et parmi ses animateurs les plus actifs : elle est élue secrétaire adjointe dans le premier Bureau de l'Association.

que fréquentent presque exclusivement des instituteurs. Il faut aussi évoquer, mais sans pouvoir l'apprécier exactement, l'influence de la franc-maçonnerie dans la fondation de cette Amicale. Certes, les adversaires de l'école laïque suggèrent une filiation directe de l'Amicale à la franc-maçonnerie. En rendant compte, longuement, de la création de l'Amicale, *La Semaine religieuse* de Coutances et d'Avranches (10 mars 1904) demande aux familles catholiques, qui ont des enfants dans le personnel enseignant, de les mettre en garde contre ce groupement « qui ressemble fort à une petite franc-maçonnerie dans la grande ». Il semble bien, en fait, — d'après les réponses à l'enquête et aussi d'après une liste publiée en 1912 par l'Association antimaçonnique (1) — que certains instituteurs maçons ont joué un rôle important dans la formation et la vie de l'Amicale : on en trouve au moins deux dans le bureau provisoire, deux ou trois dans le bureau nommé à la fin de 1903 (dont le vice-président, de qui je le tiens), d'autres parmi les délégués de canton ou d'arrondissement. Certains discours reflètent, d'autre part, cette parenté : « La lutte entre l'église et l'école, s'écrie le secrétaire à l'Assemblée générale de 1906, entre la science et le dogme, entre la lumière et les ténèbres, est bien loin de cesser » (2). De là à affirmer, comme le font les journaux conservateurs de la Manche, la mainmise de la franc-maçonnerie sur l'Amicale, il y a un pas, impossible à franchir.

Qui donc sont ces instituteurs amicalistes, ces adhérents de la première heure ? Ils sont 468, soit 30,9 % du nombre des instituteurs et institutrices laïques de la Manche. Les hommes sont majoritaires : 284. Et, comme les institutrices sont, alors déjà, plus nombreuses que les instituteurs, le taux d'amicalisation est nettement plus élevé chez les hommes (43,3 %) que chez les femmes (22,3 %). Cette disparité annonce une des difficultés futures du syndicalisme (3), dans une profession qui va se féminiser de plus en plus (4). Ces amicalistes par ailleurs, sont jeunes : chez les hommes, les enseignants de 20 à 35 ans constituent près de 60 % des adhérents ; chez les femmes, c'est dès 30 ans que la proportion d'adhérentes fléchit rapidement (5). Au-dessus de 40 ans, la proportion d'amicalistes devient très faible. Jeunes, ces amicalistes font aussi, du même coup, partie des catégories les plus défavorisées de la hiérarchie. A l'époque, le corps des instituteurs est divisé en cinq classes, auxquelles s'ajoutent les stagiaires.

(1) *Les francs-maçons dans l'enseignement*, 4 400 noms tirés du Répertoire maçonnique et des Archives de l'Association antimaçonnique de France, Paris, Bureau de l'Association antimaçonnique de France, 1912.

(2) *Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4, juillet 1906.

(3) Le faible pourcentage d'amicalistes parmi les institutrices (22 %) est particulièrement significatif : au moment même où est fondée l'Amicale (octobre 1903) — mais par une démarche qui, elle, est anonyme —, les institutrices titulaires de la Manche élisent au Conseil départemental une laïque militante : celle-ci obtient, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, 228 voix sur 447 votants et 525 inscrites (soit 43 % des inscrites). Elle rassemble donc sur son nom, et sur un programme aussi clair que celui de l'Amicale, plus de voix que le total des adhérentes de l'Amicale, qui se recrutent aussi parmi les nombreuses institutrices stagiaires.

(4) Mais il faut remarquer que les institutrices mariées adhèrent plus aisément (37 %) que les institutrices célibataires (17 %).

(5) En 1903, les instituteurs ayant entre 20 et 35 ans constituent 43 % du total des instituteurs de la Manche, mais 57,4 % des adhérents de l'Amicale. Pour les femmes, les proportions sont les suivantes : 54 % des institutrices, 66 % des adhérentes. Fait plus notable encore, parmi les 6 membres du Bureau élus à la fin de 1903, deux ont moins de 30 ans, les quatre autres — y compris le président — entre 30 et 35 ans.

Dans la 5<sup>e</sup> classe, on compte près des deux tiers d'adhérents à l'Amicale ; chez les stagiaires, la moitié est amicaliste (pour ces non-titulaires, l'adhésion peut paraître comporter un risque) (1). Beaucoup des amicalistes sont donc des instituteurs adjoints, ceux qu'on affuble encore à l'époque, et surtout à la campagne, du nom méprisant de « sous-maîtres ». « Les habitants, m'écrivait un instituteur, établissaient une discrimination très nette entre le directeur et son — ou ses — adjoints, lesquels n'étaient pour les profanes que des enseignants de seconde zone ». « L'instituteur adjoint, ajoute un autre, était considéré par l'agent voyer, le percepteur, les agents de la régie, le juge de paix, comme du menu fretin, parce que son traitement ne lui permettait pas d'aller journallement faire la partie de cartes, avec eux, au café... ».

Tels sont ces pionniers de l'Amicale de la Manche. Il serait intéressant de connaître leurs origines sociales, mais l'état actuel des documents ne le permet guère. En revanche, il est d'ores et déjà possible de connaître leur implantation géographique, significative à deux titres : d'une part, le plus souvent, les instituteurs demandent à être nommés près de leur lieu d'origine ; la carte d'autre part, peut traduire l'influence du milieu socio-politique sur la démarche publique qu'est l'adhésion à une association corporative. Or, cette carte montre d'abord, le long des côtes, un liséré à peu près continu d'amicalistes. Elle marque aussi la densité particulièrement élevée des adhérents dans l'arrondissement de Cherbourg ; la densité particulièrement faible dans le centre et l'ouest de l'arrondissement de Valognes, le sud de l'arrondissement de Saint-Lô, le sud-sud-est de l'arrondissement d'Avranches, et dans tout l'arrondissement de Mortain. Le gros contingent d'amicalistes est donc fourni par les régions les plus nettement républicaines : bande côtière et arrondissement de Cherbourg (à Cherbourg même, près des trois quarts des instituteurs sont amicalistes). En revanche, dans les régions conservatrices, les instituteurs hésitent à faire cette démarche : c'est le cas de l'arrondissement de Mortain, d'où sont pourtant issus des initiateurs du mouvement, mais où seuls les laïques militants — ainsi ces membres du Cercle Universitaire Républicain — ont sauté le pas. Une seule exception à cette règle : l'arrondissement de Saint-Lô, fief des Rauline, et où la densité d'amicalistes — si l'on excepte les cantons très conservateurs du Sud — est élevée. On peut en imaginer les motifs : tout d'abord la présence, ici, d'une minorité républicaine beaucoup plus forte que dans l'arrondissement de Mortain (près de 40 % des voix aux élections de 1910), l'existence de trois centres urbains importants : Carentan, Torigny et surtout Saint-Lô, ville de plus de 12 000 habitants, centre universitaire et administratif du département ; et c'est du reste à Saint-Lô que se fonde l'Amicale, qui y tient sa première réunion.

(1) En octobre 1903, les 272 instituteurs adhérents à l'Amicale se répartissent ainsi, par rapport au nombre total d'instituteurs de chaque classe :

1 <sup>re</sup> classe .....	2	adhérents sur	12 (16,6 %)
2 <sup>e</sup> classe .....	9	—	56 (16,7 —)
3 <sup>e</sup> classe .....	45	—	144 (31 —)
4 <sup>e</sup> classe .....	68	—	180 (37,7 —)
5 <sup>e</sup> classe .....	112	—	182 (61,5 —)
Stagiaires .....	36	—	72 (50 —)
En congé .....	0		0

\*  
\* \*  
\*

Issue de ce premier groupe d'adhérents, que va devenir l'Amicale ? Et quel accueil lui réserve le département ? Malgré l'ardeur des fondateurs, qui sont conscients du retard pris dans la Manche par le mouvement corporatif (1), et multiplient les appels (2) aux collègues restés en dehors de l'Amicale, le mouvement d'adhésion est lent : 620 adhérents en juin 1904, 704 en 1905, 806 en 1906, soit 52 % à peine du personnel. Au regard du reste de la France, où, au même moment, on compte 75 % environ d'instituteurs amicalistes (3), c'est une médiocre proportion. Les adhésions augmentent lentement jusque vers 1911, pour se stabiliser autour du millier : les deux tiers du personnel (4).

A cette stagnation, il y a un motif essentiel : la réserve que, décidément, les institutrices de la Manche marquent à l'égard de l'Amicale ; leur taux d'adhésion ne dépasse guère 50 %, tandis que celui des hommes dépasse largement 80 %. Tout indique que les institutrices ressentent plus vivement que les instituteurs les obstacles à l'adhésion. De quelle nature sont-ils donc ?

Une des difficultés majeures — de nombreux débats au sein de l'Amicale l'attestent — est créée par l'article 4 des statuts, par lequel « les membres de la Société s'engagent sur l'honneur à se conformer strictement à l'esprit et à la lettre des règlements et circulaires relatifs à la neutralité scolaire (ne point s'occuper de prière, ni de catéchisme, ni en général de tout ce qui concerne les opinions confessionnelles, ne point surveiller ni accompagner les enfants à l'église sous quelque prétexte que ce soit) » (5). Or, au début du siècle encore, il est fréquent que les instituteurs — et surtout les institutrices — accompagnent et surveillent les élèves à l'église et leur fassent réciter les prières ; cela malgré les instructions ministérielles et départementales. Lorsqu'il arrive à un instituteur de rompre avec la tradition de surveillance à l'église, il est cité pour sa force de caractère. Un instituteur m'écrit : [à Valognes, en 1903], « la surveillance des enfants aux églises étant supprimée, le directeur, plaidant l'intérêt de l'école, nous demanda de continuer quand même » ; sur quatre adjoints, deux acceptèrent (6).

(1) « La Manche a montré que si, jusqu'alors, elle était restée en dehors du grand mouvement corporatif qui s'accroît, elle tient aujourd'hui à se ressaisir » (*Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 1<sup>re</sup> année, n° 4, juillet 1904).

(2) La secrétaire adjointe de l'Association, Mlle Le Baron, écrit par exemple : « C'est un devoir strict pour nous tous, institutrices et instituteurs, d'adhérer à l'Association, et chacun de nous voudra s'en faire un point d'honneur » (*Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 1<sup>re</sup> année, n° 2, janvier 1904).

(3) A la même date, on estime que, sur 115 000 instituteurs et institutrices, 85 000 environ adhèrent aux Amicales.

(4) Au 7 juin 1911, l'Amicale compte 1 000 adhérents : 480 institutrices et 520 instituteurs.

(5) A la première réunion du Bureau (17 décembre 1903), un des membres constate : « Il y a des communes où l'institutrice se croit obligée de se mouvoir dans le cercle d'ombre projetée par l'église, le presbytère, l'école concurrente. En est-elle épargnée ? Non. On combat l'institutrice laïque pour le principe [...]. Cependant, ces concessions à l'adversaire et ces compromis avec soi-même s'expliquent. Il est pénible pour la femme, plus encore pour la jeune fille, de se lancer dans la lutte, seule contre un grand nombre et sans armes. »

(6) En 1903 (14 mai), *La Semaine religieuse* du diocèse attaque une circulaire de l'inspecteur d'Académie, défendant aux maîtres de participer aux manifestations extérieures du culte. Et, peu après la fondation de l'Amicale, le même journal en note l'influence dans ce domaine : « Déjà, les effets se sont produits et MM. les Fondateurs doivent être contents : dans des paroisses où les maîtres surveillaient encore les enfants à l'église, cette surveillance a cessé ; dans des classes où l'on faisait encore la prière, la prière a été supprimée, ou au moins abrégée en attendant mieux » (10 mai 1904).

Les amicalistes eux-mêmes sont conscients des obstacles que l'article 4 oppose à l'adhésion, et un article du *Bulletin* (1) les résume en ces termes :

La question de la neutralité ne crée pas seulement des tribulations à beaucoup d'instituteurs ; elle sème encore la mésintelligence et la discorde dans le personnel primaire. N'est-ce pas à elle qu'il convient d'attribuer le peu d'empressement que plusieurs instituteurs mettent à donner leur adhésion à l'Amicale ? Parmi les abstentionnistes, il en est sans doute quelques-uns que toute nouveauté, tout progrès effraie ; d'autres éprouvent un secret dépit de n'être pas les promoteurs ou les directeurs du mouvement ; certains, prudents comme le roi d'Ithaque, attendent, interrogent, consultent les oracles et les vents ; mais la majorité est assurément retenue par l'engagement d'honneur que l'article 4 des statuts exige pour l'admission.

L'attitude de beaucoup d'instituteurs, et l'insistance avec laquelle les dirigeants reviennent sur la question le confirment : c'est bien la neutralité qui est à la source de la plupart des abstentions. Mais on reproche aussi à l'Amicale d'être le fait des Cherbourgeois, qui en ont effectivement la direction (2). On craint, d'autre part, qu'elle ne porte atteinte à l'autorité des chefs. Une institutrice m'écrit avoir été hostile à l'Amicale parce que, « du premier coup, elle excluait l'inspecteur primaire notre chef ». Le bureau tente bien de désarmer ces préventions, par des protestations de déférence (3) ; il lui arrive même de publier un discours du directeur de l'Enseignement primaire, qui célèbre l'utilité des Amicales (4). Mais le goût de l'ordre et le respect des hiérarchies rendent, ici, la méfiance tenace.

Pourtant l'Administration départementale a bien accueilli et même encouragé la fondation de l'Amicale. L'inspecteur d'Académie, le préfet ou son représentant assistent aux banquets annuels, y prononcent de chaleureuses allocutions. Mais l'époque favorise ces rapports idylliques : c'est le moment où, à Marseille, Combes et Pelletan assistent au Congrès des Amicales. L'Amicale de la Manche, du reste, est bien dans la ligne du Bloc ; elle appuie de vibrants télégrammes la politique de Combes (5) ; elle recommande vivement (6) — dans un *Bulletin* de 1905 — la lecture d'un nouveau journal pédagogique et corporatif, *Le Bloc Primaire*, fondé par le député Carnaud, radical blocard, et en adresse des spécimens dans tous les cantons.

Cependant, avec la désagrégation du Bloc, les rapports entre l'Amicale et l'Administration — universitaire ou préfectorale — se détériorent peu

(1) 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 2, janvier 1904.

(2) Un article de la Tribune Libre du *Bulletin* (3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, octobre 1905) laisse deviner ces rivalités : « L'Amicale vient de naître », écrit l'auteur (instituteur dans le centre du département, au sud de Saint-Lô). « C'est une jeune fille que nos jeunes collègues de Cherbourg, dit-on, ont mise au monde. Il faut bien leur laisser le temps de l'élever un peu. »

(3) « L'Amicale n'est aucunement dirigée contre nos chefs ; nous avons pour eux la déférence qui leur est due » (*Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 4, juillet 1904).

(4) Il s'agit d'un extrait du discours prononcé par M. Gasquet, directeur de l'Enseignement primaire, au banquet de clôture du III<sup>e</sup> Congrès des Amicales (*Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 2, janvier 1904).

(5) Tel ce télégramme, adressé à Combes par l'Assemblée générale de l'Amicale, le 2 juin 1904 :

Les institutrices et instituteurs publics, membres de l'Amicale Laïque de la Manche, réunis à Saint-Lô à l'occasion de leur Assemblée générale, adressent à M. Combes, président du Conseil des Ministres, l'hommage de leur respectueux dévouement et de leur profond attachement aux idées laïques et pacifistes dont il poursuit la réalisation, aux applaudissements unanimes de la France républicaine. »

(6) *Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, octobre 1905.



à peu. La présence de plus en plus déçue des « autorités » aux banquets de l'Amicale illustre cette indifférence croissante. Dès l'Assemblée générale de 1909, l'inspecteur d'Académie dénonce une minorité d'agitateurs et d'agités (1). Et, même, la querelle des manuels scolaires voit naître de vives divergences : en 1910 et 1911, l'Amicale réclame en vain de l'Administration un soutien efficace aux instituteurs qui refusent de s'incliner. En 1913, l'inspecteur d'Académie blâme des instituteurs amicalistes d'avoir organisé des réunions dans les locaux scolaires (2). Au Congrès de 1913, c'est au tour du président de l'Amicale de se plaindre : il déplore la lenteur de ceux qui sont chargés de la confection des lois scolaires et de leur application ; il demande la discussion rapide des projets de défense laïque ; mais il ne s'attire, de la part du préfet, qu'une réponse dilatoire et blasée (3).

Ces divergences croissantes entre les instituteurs et amicalistes et leurs chefs hiérarchiques réjouissent beaucoup les adversaires de l'enseignement laïque dans le département, eux qui, dès 1903, ont dénoncé la naissance de l'Amicale. De fait, la presse catholique et conservatrice du département s'est attaché à suivre l'activité de l'Amicale, à en dépouiller soigneusement le *Bulletin*, à relever tous les signes d'apathie dans la vie de l'Amicale, à saluer toutes ses difficultés avec l'administration.

Sur le plan de l'Église, du reste, la situation est claire. En 1909, l'évêque de Coutances et d'Avranches rappelle à son clergé (4) que « l'absolution doit être refusée aux membres des « Amicales », dont les statuts contiennent une véritable déclaration de guerre à la religion ». Quelques semaines plus tôt (5), *La Semaine religieuse* du diocèse a déjà affirmé :

Nous devons tenir pour suspecte la sincérité religieuse de quiconque figure sur ces listes d'Amicales Laïques, dont *La Croix de Coutances* a entrepris la publication si opportune.

Et de fait, *La Croix* publia la liste des amicalistes (6).

Et ce ne sont pas là vaines menaces, au moins dans certaines régions. Voici, par exemple, le témoignage d'une institutrice, titularisée en 1903 au Mesnil-Vigot (7) : « Étant allée, comme cela se faisait partout alors, rendre visite au curé à mon arrivée, celui-ci me demanda si je faisais partie de cette association que les instituteurs venaient de fonder, qui se

(1) Dans le *Bulletin* de juillet 1909, le compte rendu du dernier banquet de l'Amicale rapporte que, dans son discours, l'inspecteur d'Académie a mentionné, parmi les amicalistes, « un petit nombre d'agitateurs et d'agités, une pauvre escouade turbulente ».

(2) Cf. *La Semaine religieuse*, 18 septembre 1913.

(3) *La Semaine religieuse* (19 juin 1913), qui rapporte ce dialogue, ajoute que le président de l'Amicale a reconnu un recul de l'idée laïque dans la Manche, « avoué qui, dit l'organe du diocèse, nous remplit de joie ».

(4) *La Semaine religieuse* (25 novembre 1909).

(5) 8 avril 1909.

(6) Le 15 avril 1909, *La Semaine religieuse* commente : « Il paraît que, parmi les instituteurs et institutrices affiliés aux Amicales, dont *La Croix de Coutances* a publié les noms, il s'en trouve un certain nombre que cette publication a mis dans une situation pénible. Sincèrement religieux, ou du moins respectueux de la conscience des enfants, ils n'avaient pas prévu, lorsqu'ils donnèrent leurs noms, que les Amicales deviendraient des machines de guerre contre l'Église ; et les voilà maintenant pris entre les catholiques qui s'étonnent ou s'indignent de les voir dans les rangs de leurs ennemis avérés, et leurs collègues qui les persécuteront s'ils donnent leur démission. » Et elle engage ces maîtres à adhérer à l'*Union pédagogique française*, créée en 1906.

(7) Canton de Marigny, arrondissement de Saint-I,ô.

nommait l'Amicale Laïque. Lui ayant répondu affirmativement, il se dressa pour me dire, avec fureur, que cette association était formée pour détruire la religion et que, par le fait même que j'en faisais partie, j'étais excommuniée : « Réfléchissez avant d'aller plus loin dans cette voie. — J'ai tout réfléchi, je reste avec mes collègues. » Pour cette institutrice, l'incident fut l'occasion d'une rupture avec la pratique religieuse ; mais ce n'est pas, dans la Manche, une réaction fréquente.

L'opposition conservatrice à l'Amicale se montra singulièrement virulente lors de la querelle des manuels scolaires. Celle-ci commença très tôt dans la Manche, bien avant la lettre de l'épiscopat en 1909 ; dès 1904, *La Semaine religieuse* dénonce l'emploi dans les écoles de livres considérés comme hostiles à l'église, ainsi l'*Histoire* de Calvet (1). Dans les années qui suivent 1909, la pression du clergé et des milieux conservateurs se fait très violente contre les instituteurs qui, soutenus par l'Amicale, veulent conserver les manuels d'histoire interdits : Devinat, Brossolette, Guiot et Mane, Gauthier et Deschamps... Et on peut voir *La Semaine religieuse* célébrer les vertus du « Lavisse » : curés et associations de pères de famille cherchent à l'imposer aux maîtres.

Or, comme on pouvait s'y attendre, la Manche résiste mal à cet assaut. Soumis à l'insistante pression des autorités ecclésiastiques et — souvent — municipales, les instituteurs sont mollement soutenus par l'Administration (2), malgré l'appui du député de Cherbourg, Mahieu, qui, en 1910, interpelle le gouvernement sur ce point (3). En réponse à la requête du bureau de l'Amicale, l'inspecteur d'Académie lui transmet la lettre que lui a adressée le ministre de l'Instruction publique : « Vous m'avez fait connaître que le Conseil d'Administration de l'Amicale des Instituteurs et Institutrices de la Manche vous a demandé si, lors de la rentrée des classes en septembre, les instituteurs pourront remplacer par d'autres les ouvrages condamnés par les évêques. J'estime que, pour la rentrée prochaine des classes comme pour toutes les années nouvelles, les instituteurs sont libres de choisir les livres dont il sera fait usage dans les classes, pourvu que ces livres figurent sur la liste départementale » (4). Irréprochable dans sa teneur, cette lettre — qu'une circulaire de l'inspecteur d'Académie reproduit et répand à la rentrée d'octobre (5) — aboutit à rendre les instituteurs,

(1) Ainsi, le 3 mars 1904, *La Semaine religieuse* dénonce l'introduction, dans les écoles d'Avranches et des cantons voisins, de l'*Histoire de France* de CALVET, qui « contient presque à chaque page des attaques contre l'Église catholique, le pape et les prêtres, [qui] viole le principe légal de la neutralité des écoles » ; et, le 20 octobre, elle appelle les catholiques de la Manche au contrôle strict des manuels scolaires. En 1905, les attaques continuent : elles visent notamment des instituteurs qui ont adopté l'*Histoire* d'AULARD et DEBIDOUR, condamnée par l'Index.

(2) *La Semaine religieuse* (15 septembre 1910) constate le conflit, sur ce point, entre l'Amicale et l'Administration ; elle défend « la politique d'apaisement de M. Briand » et affirme que « les excès de l'Amicale la compromettent, [qu']elle est devenue très gênante pour les administrations préfectorale et universitaire ». En 1905, au contraire, le ministre de l'Instruction publique, Bienvenu Martin, lors de son voyage dans la Manche, félicitait l'instituteur de Sainteny qui, malgré l'opposition du clergé, maintenait dans son école l'*Histoire* d'Aulard et Debidour.

(3) A ce moment, c'est le journal socialiste de Cherbourg — *L'Avenir de la Manche*, socialiste et syndicaliste — qui soutient les instituteurs : il dénonce « l'abandon administratif dont sont victimes les instituteurs » qui résistent, attaque la « venlerie » du gouvernement dans cette affaire des manuels, et appelle les maîtres à la résistance (22 septembre 1910).

(4) Lettre du 9 juin 1910.

(5) *Bulletin de l'Instruction primaire* de la Manche, 13 octobre 1910.

sous couleur de « liberté », responsables du choix des livres. Les adversaires de l'enseignement laïque ne s'y trompent pas, et, dès le 18 juin 1910, sous le titre « Une bonne mesure », le journal *Le Colentiu* commente ainsi le texte du ministre :

C'est donc dire clairement que ces messieurs éducateurs de la jeunesse peuvent supprimer les livres condamnés par les évêques et que, de là, peut surgir l'ère de paix tant souhaitée.

Les instituteurs, qui conserveraient en leur classe les livres mis à l'index, pourraient donc être taxés de responsables dans les désaccords et inimitiés qui régneraient encore dans les communes... (1).

La situation que fait aux instituteurs l'administration universitaire est donc difficilement tenable. Ferdinand Buisson la résume ainsi : s'ils se raidissent, c'est la lutte, avec les enfants pour victimes ; s'ils cèdent pour avoir la paix, « toutes les chaires retentiront de cris de triomphe » (2). C'est pourtant cette seconde solution qu'adoptent peu à peu la plupart des instituteurs, salués en effet par des cris de triomphe : en 1911, *La Semaine religieuse* annonce avec joie qu'il ne reste plus que 40 écoles — pour les 647 communes de la Manche — où se trouvent encore les manuels condamnés ; et elle ajoute : « La lutte contre les instituteurs va pouvoir évidemment devenir plus âpre » (3). Quelques maîtres, militants de l'Amicale pour la plupart, résistent jusqu'en 1914 au prix de graves difficultés : grèves scolaires, créations d'écoles libres, suppression de la communion solennelle pour leurs élèves... Mais plus révélateur de la mentalité dominante est ce témoignage d'un instituteur (pourtant adhérent de l'Amicale et membre du parti radical) :

« En 1913, à mon arrivée à Muneville-le-Bingard (4), j'ai eu une décision importante à prendre. Mon prédécesseur utilisait l'*Histoire* Devinat, mise à l'index par le clergé [...]. L'inspecteur primaire m'avait conseillé de reprendre cette même *Histoire*. Je n'en fis rien, n'ayant pas l'esprit combatif et ne voulant pas entrer en lutte, à mon arrivée, avec la population. De plus, des collègues de la région, qui eux-mêmes avaient eu de gros ennuis pour avoir conservé les livres incriminés, me conseillèrent de choisir un autre manuel. »

Et il choisit le Lavisse !

Incapable d'animer une résistance à l'opinion conservatrice du département, l'Amicale de la Manche mène donc, jusqu'en 1914, une existence modeste. Ses dirigeants dénoncent l'apathie et l'indifférence de beaucoup d'adhérents, les retards dans le paiement des cotisations (200 sur 1 000 inscrits en 1911), les abstentions aux élections (5). Ils constatent qu'« on ne donne signe de vie que lorsqu'une question de gros sous est en jeu ». De fait, si l'Amicale peut faire élire tous ses candidats au Conseil départe-

(1) Cité par le *Manuel général de l'Instruction primaire*, 9 juillet 1910, partie générale, p. 506.

(2) *Manuel général*, art. cit., 9 juillet 1910.

(3) 2 mars 1911.

(4) Canton de Saint-Sauveur Lendelin, arrondissement de Coutances. Il s'agit d'un jeune instituteur, entré dans l'enseignement en 1904.

(5) En 1907, le président de l'Amicale est élu par 210 voix, sur 900 adhérents. En 1910, pour le renouvellement du bureau, on compte seulement 572 votants. Évoquant ces difficultés, *La Semaine religieuse* peut conclure : « L'Amicale semble battre de l'aile, mal vue des chefs, peu goûtée des membres eux-mêmes, objet de méfiance pour les familles même les moins chrétiennes » (12 octobre 1911).

mental (1), si elle crée en 1904 et anime une « Autonome départementale contre les accidents et la diffamation », ses objectifs — autres que matériels — ne suscitent guère d'élan : la lutte contre le déplacement d'office (2), contre le « piston » (3), pour l'application stricte de l'obligation (4) et de la neutralité scolaire, ne trouve guère de combattants.

Cette incapacité à se saisir comme une communauté menacée explique l'absence d'une véritable tendance syndicaliste au sein de l'Amicale de la Manche avant 1914. Pourtant, comme dans toutes les Amicales, le problème de la transformation en syndicat professionnel y est rapidement posé ; un adhérent la suggère dès novembre 1905, au Conseil d'Administration. Mais, — au moment même où paraît *Le Manifeste des Instituteurs syndicalistes* (5) — « le Conseil décide de réserver cette question en attendant qu'elle ait été tranchée par le Parlement » (6). A l'Assemblée générale de 1906, les trois adhérents qui demandent, non la transformation immédiate de l'Amicale en syndicat, mais seulement un vote de principe qui reconnaisse la supériorité du syndicat comme groupement professionnel, sont très largement battus et ne peuvent même pas, devant l'obstruction de la salle, terminer leurs interventions (7). D'autres tentatives connaîtront le même sort : le principe d'une Amicale était déjà suspect à beaucoup ; le Syndicat paraît, bien plus nettement encore, contester l'autorité. Aussi les syndicalistes de la Manche restent-ils isolés jusqu'en 1914 ; dans l'enquête de *Pages libres* sur le syndicalisme des instituteurs, on peut relever la lettre d'un instituteur de la Manche qui estime à 1,500 du personnel la proportion de syndicalistes (8). Cette estimation est confirmée par une réponse à

(1) En 1910, tous les candidats de l'Amicale au Conseil départemental sont élus. Une institutrice de Pontorson, jusque-là élue, est battue : elle n'était pas membre de l'Amicale.

(2) Un ordre du jour en faveur d'une démission collective des Conseils départementaux — dans le but d'amener les autorités universitaires à ne pas déplacer d'office les instituteurs sans l'avis de ces conseils — ne recueille, en 1912, au sein même du Conseil d'Administration de l'Amicale, que 8 voix, contre 9 et 5 abstentions.

(3) Le Bureau de l'Amicale adresse, en 1907, une lettre aux conseillers généraux de la Manche. Il se plaint de l'importance qu'ont prise les recommandations dans la nomination du personnel enseignant, et prie les conseillers généraux de laisser aux chefs naturels le soin de reconnaître le mérite.

(4) Pourtant, un des premiers *Bulletins* (n° 2, janvier 1904) publiait un long article consacré à l'obligation scolaire. L'auteur y constatait notamment : « Une armée étrange rampe vers nous ; le châtelain et le bourgeois y retiennent le fermier par son fermage, le mendiant par l'espérance de son morceau de pain et l'ignorant par la peur du spectre rouge. [...] On peut supprimer les congrégations, dénoncer le Concordat, instaurer un nouveau régime pour les diverses confessions religieuses, modifier tout ce qu'on voudra dans les trois degrés de l'enseignement public, tant que l'obligation scolaire ne sera pas la pierre angulaire de l'édifice laïque, il n'y aura rien de durable. »

(5) Le 26 novembre 1905. Ce texte, qui revendique seulement le « droit syndical » pour les instituteurs, est signé notamment par Magnin, conseiller départemental de la Manche et secrétaire de l'Amicale, qui, cependant, ne soutiendra pas les quelques syndicalistes du département.

(6) Réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 1905 (*Bulletin trimestriel de l'Amicale Laïque...*, 3<sup>e</sup> année, n° 2, janvier 1906).

(7) Dans la Tribune Libre du *Bulletin* (3<sup>e</sup> année, n° 4, juillet 1906), un des syndicalistes — Autin — dénonce l'intolérance dans la discussion dont la majorité de l'Assemblée générale a fait preuve sur la question syndicale.

(8) Dans la Manche, écrit ce correspondant, « le mouvement syndicaliste proprement dit, en dehors des Amicales qui comptent des adhérents nombreux, est intime pour l'heure. Il pourrait prendre de l'extension s'il avait pour meneurs des gens pondérés et relativement modérés, ce qui n'est pas le cas. Présentement, malgré une tentative sérieuse ou telle en apparence, il ne réunit pas 1,500 du personnel. » *Pages libres*, n° 340, 6 juillet 1907, p. 201.

l'enquête. Un instituteur me dit avoir adhéré au Syndicat des Bouches-du-Rhône et avoir été abonné à *L'École émancipée*. Et il ajoute : « J'ai été, dès le début, le représentant de *L'École émancipée* pour la Manche, qui ne comptait, entre 1910 et 1920, que 5 ou 6 abonnés. »

\* \* \*

A la question de l'enquête qui leur demande de préciser quelles furent leurs relations avec la population, les instituteurs interrogés répondent, à une immense majorité, qu'elles furent bonnes. Beaucoup ajoutent, et ces expressions sont caractéristiques de l'obsession du prestige social, qu'ils étaient « bien vus », « bien considérés ». Pourtant les relations des instituteurs paraissent rarement déborder le cadre du métier, qui reste l'horizon unique de l'existence. Il est peu question d'amitiés : celles que les instituteurs pourraient nouer avec l'agent voyer, le percepteur, le propriétaire foncier, les notables locaux, et qu'interdisent des ressources trop maigres, ne suscitent aucune nostalgie. Les seules réceptions évoquées se font entre collègues ; encore sont-elles rares.

Ces deux traits — considération de la population, mais vie assez recluse — sont bien aussi ceux que révèle l'étude des groupements d'instituteurs. Chaque fois que ceux-ci tendent à accuser la séparation entre les instituteurs et leur milieu, ils sont mollement suivis : les instituteurs ne se sentent ni ne se veulent opposés à leur environnement. Mais cette absence de contestation — qui signale assurément une adaptation — ne signifie pas pour autant l'existence de relations très assidues et très chaleureuses ; être respectés, être honorablement connus, être estimés : là se bornent, semble-t-il, les exigences affectives des instituteurs. Tout suggère donc un monde clos, mais dont la clôture ne suscite encore, généralement, ni révolte, ni même amertume.

Jacques OZOUF,  
*Assistant, Sorbonne.*